

Tout savoir sur la carte-photo de l'Ontario

Qu'est-ce que la carte-photo de l'Ontario?

La carte-photo de l'Ontario est une carte d'identité délivrée par le gouvernement ontarien aux résidents qui n'ont pas de permis de conduire.

Principales caractéristiques :

- **Preuve valide** : Reconnue en tant que pièce d'identité officielle avec photo d'un bout à l'autre de l'Ontario.
- **Longue durée** : Valide pour cinq ans avant que son renouvellement soit nécessaire.
- **Sécurité** : Munie des mêmes fonctions de sécurité que le permis de conduire de l'Ontario.

Pourquoi est-elle essentielles pour les personnes qui ne conduisent pas?

- **Identification au quotidien** : Que ce soit pour ramasser un colis, pour faire vérifier votre âge ou pour avoir accès à certains services, il est souvent nécessaire d'avoir une pièce d'identité avec photo.
- **Transactions bancaires et financières** : De nombreuses banques et institutions financières exigent une pièce d'identité valide avec photo pour l'établissement d'un compte, des transactions et des vérifications.
- **Des voyages à l'intérieur du Canada** : Bien qu'elle ne remplace pas un passeport, la carte-photo de l'Ontario est souvent acceptée en tant que pièce d'identité pour des vols intérieurs et des voyages en train.
- **Inclusion sociale et communautaire** : La participation à de nombreuses activités communautaires et sociale exige souvent une forme d'identification.

Qui pourrait bénéficier d'une carte-photo de l'Ontario?

- Des personnes âgées qui ne conduisent plus.
- Des personnes qui choisissent de ne pas conduire
- Des adolescents ou de jeunes adultes qui n'ont pas encore de permis de conduire.
- Des personnes ayant des problèmes médicaux qui les empêchent de conduire.
- Les nouveaux résidents ou immigrants de l'Ontario.

Qui est admissible?

- Les résidents ontariens âgés de plus de 16 ans qui ne possèdent pas de permis de conduire.
- Les demandeurs doivent être physiquement présents en Ontario pendant au moins 153 jours au cours de toute période de 12 mois.

Comment présenter une demande

Vous pouvez présenter une demande de carte-photo de l'Ontario en personne à un [centre ServiceOntario](#) :

- si vous n'avez pas de permis de conduire;
- si vous êtes un résident de l'Ontario;
- si vous êtes âgé d'au moins 16 ans.

Vous devrez apporter à un centre ServiceOntario :

- une [pièce d'identité](#) originale (un certificat de naissance, par exemple) attestant votre nom légal et votre date de naissance
- votre [certificat de mariage](#), si vous présentez votre demande en utilisant votre nom marital

Coût et livraison

- 35 \$ pour obtenir ou renouveler votre carte-photo de l'Ontario.
- Lorsque votre demande aura été envoyée, vous recevrez votre carte-photo de l'Ontario par la poste dans un délai de 4 à 6 semaines.

Le saviez-vous?

- Si vous avez besoin d'aide avec toute partie du processus de demande, vous pouvez vous faire accompagner par quelqu'un pour vous aider. Pour obtenir de l'aide de la part d'un tiers, vous n'avez pas besoin d'une lettre d'autorisation ou d'une procuration.
- Pour accroître l'accessibilité, vous pouvez demander sans frais que de l'écriture braille soit appliquée sur votre carte.



Pour de l'aide

De plus amples renseignements au sujet de la carte-photo de l'Ontario se trouvent en ligne à l'adresse [Ontario.ca/CartePhoto](https://ontario.ca/CartePhoto). Pour de plus amples renseignements, visiter le site Web officiel de [ServiceOntario](#) ou s'adresser à un [point de service local de ServiceOntario](#). Les personnes qui ont de la difficulté à présenter une demande de carte-photo de l'Ontario ou à prendre rendez-vous doivent communiquer avec ServiceOntario au [1 866 532-3161](tel:18665323161) (ATS : [1 800 387-5559](tel:18003875559)).